

Entretien

Les éléments composant les systèmes de récupération d'eaux de pluie aériens et enterrés doivent faire l'objet d'une inspection et d'un entretien conformément aux préconisations du fabricant.
A titre indicatif les opérations courantes sont les suivantes :

Les intervalles de contrôle peuvent être adaptés selon les conditions particulières d'utilisation.

Élément du système	Nature des opérations	Périodicité du contrôle	Entretien
Chéneaux et gouttières	Vérifier l'écoulement de l'eau et l'étanchéité,	6 mois	Lorsque nécessaire
Tuyaux Descente	Vérifier l'écoulement de l'eau et l'étanchéité,	6 mois	Lorsque nécessaire
Systèmes de filtration en amont du stockage	Vérifier la propreté,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Cuve de stockage enterrée	Vérifier la propreté et l'étanchéité, Vidange eau et des dépôts. Nettoyage intérieur, Désinfection de la cuve après vidange et nettoyage,	6 mois	Lorsque nécessaire
Citerne de stockage aérienne	Vérifier la propreté, l'étanchéité, la stabilité, Vidange eau, nettoyage intérieur, Vidange des dépôts, Désinfection de la citerne après vidange et nettoyage	6 mois	Lorsque nécessaire
Siphon trop plein	Vérifier l'écoulement,	6 mois	Lorsque nécessaire
Pompe	Vérifier le bon fonctionnement et l'étanchéité,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Commande	Vérifier le bon fonctionnement,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Surverse totale avec garde d'air et disconnexion des réseaux	Vérifier le bon fonctionnement de la surverse	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Affichage du niveau	Vérifier l'adéquation entre le niveau d'eau réel stocké et celui affiché,	12 mois	
Tuyauteries	Vérifier l'état et l'étanchéité, Vérifier la présence et la bonne fixation de la signalétique,	6 mois	
Compteurs d'eau	Relever mensuellement les compteurs, Vérifier le fonctionnement et l'étanchéité,	1 mois pour le relevé des consommations, l'étanchéité et le fonctionnement	
Robinets de soutirage	Vérifier l'étanchéité et le système de verrouillage,	12 mois	
Filtration en aval du stockage avant distribution intérieure	Vérifier la propreté et l'efficacité de filtration,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Filtres à tamis et à charbon actif	Vérifier le non colmatage, l'étanchéité des baux	3 mois	Echanger les tamis et le charbon actif
Filtres UV	Vérifier l'étanchéité et le bon fonctionnement	12 mois ou 9 000 heures	Echange de la lampe UV
HYDROSYSTEM	Vérifier le non colmatage des modules filtrants et du bac de décantation	12 mois	Echange des modules filtrants, vidange des boues décantées